



MOBILITÉ

Création d'un comité des partenaires de la mobilité : un appel à volontaire lancé auprès des habitants

Le Havre Seine Métropole crée une instance consultative sur les grandes évolutions en matière de mobilité sur son territoire. Parmi les membres, 8 habitants volontaires seront tirés au sort pour intégrer le comité.

Conformément à la loi d'orientation des mobilités (LOM), Le Havre Seine Métropole, autorité organisatrice de la mobilité, va créer **un comité des partenaires** avec les parties prenantes de la mobilité sur son territoire.

Cette instance consultative doit émettre un avis favorable ou défavorable avant chaque décision dans les cas suivants :

- une évolution substantielle de l'offre de mobilité et de la politique tarifaire ;
- l'instauration ou l'évolution du taux du versement mobilité (part de la masse salariale d'une entreprise versée à la collectivité pour le financement des mobilités) ;
- l'adoption du document de planification de la mobilité.

Le comité des partenaires doit également débattre de la qualité des services et de l'information aux usagers mise en place.

8 HABITANTS TIRÉS AU SORT PARMIS DES VOLONTAIRES

Le comité des partenaires sera présidé par le vice-président de la Communauté urbaine chargé de la mobilité, et sera composé comme suit :

| Collège collectivités | Collège Employeurs | Collège société civile |
|--|---|---|
| Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole : <ul style="list-style-type: none">- Vice-Président en charge de la mobilité et/ou son représentant- Vice-Président en charge de l'aménagement de l'espace public- Conseiller communautaire délégué Modes Doux- Conseiller communautaire délégué voirie Région Normandie : <ul style="list-style-type: none">- Président ou son représentant Département de la Seine Maritime : <ul style="list-style-type: none">- Président ou son représentant | Un représentant par entité : <ul style="list-style-type: none">- CCI Seine Estuaire- CMA- Hôpital Jacques Monod- Haropa Port Avec l'accord de la Communauté urbaine, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat désigneront chacune un représentant par catégories suivantes : <ul style="list-style-type: none">- 1 industrie- 1 entreprise tertiaire- 1 club d'entreprises ou association de commerçants | Habitants : <ul style="list-style-type: none">- 8 Habitants de la société civile tirés au sort. Un représentant par associations : <ul style="list-style-type: none">- UFC Que Choisir- La Roue Libre- Ligue Havraise pour les personnes handicapées- Association Louis Delamare pour le bien des aveugles- Maison de l'estuaire- Le pôle mobilité d'emploi du bassin du Havre |



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Afin de composer le collège « société civile », Le Havre Seine Métropole lance **un appel aux habitants volontaires pour intégrer le comité**. Huit habitants seront tirés au sort parmi les volontaires selon la répartition suivante :

- 2 habitants représentant les communes moins de 2 000 habitants
- 2 habitants représentant les communes entre 2 000 et 5 000 habitants
- 2 habitants représentant les communes entre 5 000 et 20 000 habitants
- 2 habitants représentant la commune de plus de 20 000 habitants.

Les habitants qui souhaitent siéger au sein de cette instance consultative peuvent candidater sur le site internet <https://www.lehavreseinemetropole.fr/comite-des-partenaires>. Chaque volontaire s'engage à être disponible pour une réunion annuelle minimum et siégera jusqu'en 2026. Un huissier de justice tirera au sort les 8 représentants de la société.

CONTACT PRESSE

Thomas RENARD - Le Havre Seine Métropole
thomas.renard@lehavre.fr – 06 79 03 61 45

[lehavreseinemetropole.fr](https://www.lehavreseinemetropole.fr)